

Budget rectificatif 2024 n°2

Note de l'ordonnateur

Conseil d'administration du
17 décembre 2024

Structure de la note

La note de l'ordonnateur est un document stratégique qui fait le lien entre les activités de l'université, leur traduction budgétaire et leur soutenabilité.

Cette note a pour objet la présentation des éléments constitutifs du budget présenté. Elle doit éclairer les administrateurs sur les délibérations budgétaires soumises à leur vote en commentant notamment les prévisions de plafonds d'emploi, d'autorisations d'engagement (AE), de crédits de paiement (CP) et de recettes (RE). Elle doit aussi permettre d'analyser la soutenabilité du budget aux échelles infra-annuelle, annuelle et pluriannuelle.

Conformément à la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable publique des opérateurs et organismes de l'État 2021, elle s'organise de la manière suivante :

A) Budget URCA hors fondation

1. Autorisations budgétaires limitatives

1.1 Tableau des autorisations d'emplois

1.2 Tableau des autorisations budgétaires

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

2. Équilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers

3. Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableau de situation patrimoniale

3.2 Plan de trésorerie

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

B) Budget Fondation

1. Recettes

2. Dépenses

Pour garantir une meilleure lisibilité de la présente note, les tableaux présentés correspondent à des synthèses ou à des extraits des tableaux réglementaires avec pour la partie « hors Fondation » des ajouts dans les textes d'explication de données BI retraitées à des fins de comparaison au BR. L'ensemble des documents budgétaires est porté en annexe.



LEXIQUE

AE : Autorisation d'Engagement BI : Budget Initial BR : Budget Rectificatif BUT : Bachelor Universitaire de Technologie (bac +3) COMP : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance CP : Crédits de Paiement CPER : Contrat Plan Etat Région ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé FDR : Fonds De Roulement	GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique GVT : Glissement Vieillesse et Technicité HPSOP : Hors Paye sans Ordonnancement Préalable Loi ORE : Loi Orientation et Réussite des Etudiants PS : Prestation de Service RAP : Reste A Payer RE : Recette (encaissement) SCSP : Subvention pour Charges de Service Public URCA : Université de Reims Champagne Ardenne
---	---

Rappel de la procédure d'élaboration budgétaire :

Pour rappel, le budget Initial 2024 de l'URCA a été voté en CA le 12 décembre 2023 et le BR1 le 17 septembre 2024.

Il est à noter que la note et les tableaux réglementaires qui avaient été transmis pour le BI 2024 n'avait pas séparé la Fondation du reste de l'établissement. Pour le BR1 le choix avait consisté à isoler la Fondation dans une partie spécifique de la note.

Pour ce BR2, les comptes de la Fondation sont présentés séparément de ceux de l'URCA tant dans les tableaux réglementaires que dans la note.

Sur le plan méthodologique et technique, plusieurs actions sont à souligner :
Le BR2 sera saisi dans l'outil de gestion avant le vote au CA.

Concernant les tableaux 9 et 10, certaines actions restent encore à mener dans SIFAC :

- Mise en qualité SIFAC pour le déploiement d'INFINOE avant juin 2025
- Mise en place du BOPA (prévisions pluriannuelles des projets) courant 2025

Enfin, la mise en place du CIB-CIC fait partie des objectifs du COMP ainsi que la fiabilisation des données sur le PPI et les données financières immobilières de l'établissement.



A) Budget URCA hors Fondation

1. Autorisations budgétaires limitatives

Le CA doit se prononcer sur le niveau des emplois et des crédits (AE et CP) par nature de dépenses. Il vote ainsi les limites annuelles (« plafonds ») de l'action de l'ordonnateur en matière d'emplois de personnels, d'engagement et de paiement des dépenses.

Il convient de rappeler que, dans les états GBCP, la comptabilité budgétaire retrace les engagements annuels et les flux de trésorerie (encaissements et décaissements de l'année). Les opérations comptables de fin d'exercice n'y figurent pas hormis dans le tableau 6 (évolution de la situation patrimoniale).

1.1. Tableau des autorisations d'emplois

Le plafond total d'emplois de l'établissement, mesuré en équivalent temps plein travaillé (ETPT), porte sur l'ensemble des emplois rémunérés par l'URCA qu'ils soient délégués par l'Etat ou financés sur ressources propres.

Les emplois délégués sont limités par un plafond maximal notifié par l'Etat à 2 281 ETPT.

Le plafond d'emplois proposé est de 2 476 ETPT se décomposant en 2 226 ETPT d'emplois délégués par l'Etat et 250 ETPT d'emplois sur ressources propres.

Pour rappel, le plafond d'emplois du BR1 2024 était de 2 497 ETPT se décomposant en 2 250 ETPT d'emplois délégués par l'Etat et 247 ETPT d'emplois sur ressources propres.

La baisse constatée en BR2 de 21 ETPT s'explique notamment par :

- Une baisse de 24 ETPT sur plafond 1 (sorties d'agents titulaires au-delà de la prévision, décalage des prévisions de recrutement et décalage des prises en charge en paie)
- Une légère hausse de 3 ETPT sur plafond 2 (réajustement des prévisions d'emploi sur ressources propres)

Pour précision, la variation de la répartition des ETPT par plafond d'emploi, par statut et par population entre le BR 1 2024 et le BR 2 2024 est la suivante :

Répartition des ETPT			BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Ecart
PLAFOND 1	Population titulaire	ENS/EC	988	988	987	-1
		BIATSS	621	613	610	-3
	Population contractuelle	ENS/EC	275	270	264	-6
		BIATSS	370	379	366	-13
	Sous-total plafond 1			2 254	2 250	2 226
PLAFOND 2	Population contractuelle	ENS/EC	93	102	104	+2
		BIATSS	129	145	146	+1
	Sous-total plafond 2			222	247	250
TOTAL			2 476	2 497	2 476	- 21



Emplois			Plafond Etat ETPT			Hors SCSP EPT			Global ETPT		
Catégories	Nature		BR 2 24	BR 1 24	Δ BR 1 24	BR 2 24	BR 1 24	Δ BR 1 24	BR 2 24	BR 1 24	Δ BR 1 24
Enseignants enseignant -chercheurs	Permanents	Titulaires	986,84	987,76	-0,92				986,84	987,76	-0,92
		CDI (PCT)	16,67	15,63	1,04				16,67	15,63	1,04
	Non permanents	CDD	247,12	254,30	-7,18	104	102,07	1,93	351,12	356,37	-5,25
S/total EEC			1 250,63	1 257,69	-7,06	104,00	102,07	1,93	1 354,63	1 359,76	-5,13
BIATSS	Permanents	Titulaires	609,53	612,69	-3,16				609,53	612,69	-3,16
		CDI	145,69	141,46	4,23	15	14,24	0,76	160,69	155,70	4,99
	Non permanents	CDD	211,17	229,06	-17,89	35,92	37,15	-1,23	247,09	266,21	-19,12
		Cont projets transverses			0,00	31,98	31,47	0,51	31,98	31,47	0,51
		Cont projets recherche			0,00	52,20	51,07	1,13	52,20	51,07	1,13
		Apprentis	8,92	9,00	-0,08	10,50	10,89	-0,39	19,42	19,89	-0,47
S/total BIATSS			975,31	992,21	-16,90	145,60	144,82	0,78	1 120,91	1 137,03	-16,12
Totaux			2 225,94	2 249,90	-23,96	249,60	246,89	2,71	2 475,54	2 496,79	-21,25
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 281	2 281		Plafond global des emplois voté en CA			2 476	2 497	-21

1.2. Tableau des autorisations budgétaires

Pour rappel, les comparaisons au BI 2024 de la partie principale (hors Fondation) ont nécessité un retraitement en BR1 des données de la note BI pour en retirer les éléments concernant la Fondation. Cela impacte les dépenses de personnel (-120K€) et de fonctionnement (-136K€). Il n'y avait pas d'investissement prévu au BI 2024 de la fondation.

A l'occasion de ce BR2, les AE sont réduits pour -11 335K€ et les CP pour -21 578K€ de CP. Ces mises à jour sont basées sur la réalisation au CF 2023 et l'exécution 2024 au moment de l'élaboration du BR2. Les AE passent ainsi à 254 676K€ et les CP à 246 535K€.

Tableau A : Évolution des autorisations d'engagement par enveloppe budgétaire

AE	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Variation BR2 2024 /BR1 2024	
				Montant	Pourcentage
Personnel	193 911 745	195 489 577	194 440 751	- 1 048 826	-0,54%
Fonctionnement	38 384 722	40 369 809	35 462 186	- 4 907 623	-12,16%
Investissement	31 804 482	30 151 296	24 772 868	- 5 378 428	-17,84%
TOTAL	264 100 949	266 010 682	254 675 805	- 11 334 877	-4,26%

Retraitements du BI lors du BR1 :

Personnel : en déduisant les dépenses BI de la Fondation (120 000€) les dépenses BI « hors Fondation » étaient de (193 791 745€).

Fonctionnement : en déduisant les dépenses BI de la Fondation (136 000€) les dépenses BI « hors Fondation » étaient de (38 248 722€).



Tableau B : Évolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

CP	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Variation BR2 2024 /BR1 2024	
				Montant	Pourcentage
Personnel	193 911 745	195 489 577	194 440 751	- 1 048 826	-0,54%
Fonctionnement	38 384 722	40 767 815	30 181 701	- 10 586 114	-25,97%
Investissement	34 122 867	31 855 398	21 912 508	- 9 942 889	-31,21%
TOTAL	266 419 333	268 112 790	246 534 960	- 21 577 830	-8,05%

Retraitements du BI lors du BR1

Personnel : en déduisant les dépenses BI de la Fondation (120 000€) les dépenses BI « hors Fondation » étaient de (193 791 745€).

Fonctionnement : en déduisant les dépenses BI de la Fondation (136 000€) les dépenses BI « hors Fondation » étaient de (38 248 722€).

Enveloppe de dépenses de personnel : (source DRH)

Les crédits de masse salariale (MS) sont ouverts à hauteur de 194 441K€, en diminution de 1 049K€ (-0,54%) par rapport au BR1 2024.

Pour l'analyse de la situation patrimoniale (tableau 6 de la liasse réglementaire), une partie de ces crédits doit être reclassée en fonctionnement. Il s'agit de sommes versées aux agents « via » la paie sans être pour autant considérées comme des éléments de rémunération (forfait transport, mutuelle, FNAL...). Pour ce BR2 cela correspond à 2 699K€ (cf. 3.1).

L'ensemble des dépenses de personnel a été actualisé sur la base des données connues au 31/10/2024. La diminution de 1 048 826 € s'explique principalement par :

- La baisse de dépenses sur ressources propres pour -1 168 358 € (décalage des prévisions de recrutement)
- L'augmentation de l'enveloppe HPSOP pour + 290 000 € (capitales décès + 190K€, visites et expertises médicales +100K€)
- Le réajustement de l'enveloppe des heures complémentaires pour + 962 813 €
- L'annulation de la GIPA 2024 (garantie individuelle du pouvoir d'achat) provisionnée pour - 426 000 €
- L'ajustement budgétaire (atterrissage au 31/10/2024) pour - 707 281 €

Ces variations impactent les postes suivants :

	BR 1 2024 (€)	BR2 2024 (€)	Ecart (€)
Rémunérations principales	94 965 309	93 660 567	-1 304 742
Rémunérations accessoires	14 447 962	14 111 799	- 336 163
Heures Complémentaires	6 965 699	7 928 512	962 813
Prestations + HPSOP	1 331 896	1 572 300	240 404
Charges	77 778 711	77 167 573	- 611 138
Total	195 489 577	194 440 751	1 048 826



Poste « Rémunérations principales brutes »	- 1 304 742 €
Dont diminution des dépenses de personnel sur ressources propres	- 834 541 €
Dont réajustement du GVT prévisionnel solde	- 173 353 €
Dont ajustements	- 296 848 €
Poste « Rémunérations accessoires brutes »	- 336 163 €
Dont suppression GIPA 2024	- 389 500 €
Dont anticipation de la mise en paiement RIPEC C3 non prévu au BI	+ 53 738 €
Dont ajustements	- 401 €
Poste « Heures complémentaires brutes »	+ 962 813 €
Dont réajustement enveloppe inscrite au BI (Enveloppe non réactualisée au BR1 – HRS non incluses au BI)	+ 962 813 €
Poste « Prestations PSOP et HPSOP »	+ 240 404 €
Dont augmentation enveloppe HPSOP (Capital décès)	+ 190 000 €
Dont augmentation enveloppe HPSOP (Visites expertises médicales)	+ 100 000 €
Dont ajustements	- 49 596 €
Poste « Charges »	- 611 138 €
Dont diminution dépenses de personnel sur ressources propres	- 333 817 €
Dont suppression GIPA 2024	- 36 400 €
Dont RIPEC C3	+ 2 687 €
Dont HCV	+ 192 563 €
Dont réajustement GVT solde	- 160 091 €
Dont ajustements	- 276 080 €

En outre, l'ensemble des mesures « Guerini » impactant les dépenses de personnel a également été réactualisé :

Mesure	Plafond 1 « Etat » (K€)	Plafond 2 « RP » (K€)	TOTAL (K€)
Hausse 1,5 %	2 369	144	2 513
+ 5 POINTS	1 125	70	1 195
Revalorisation grilles C et B	41		41
Participation 75% Transport	30		30
Revalorisation Ind CET	15		15
TOTAL BR 2	3 580	214	3 794
TOTAL BR 1	3 595	230	3 825
Ecart BR2 vs BR1	-15	-16	-31

Pour rappel, la dotation du MESRI pour l'ensemble de ces mesures s'élève à 1 751 975 €, soit un reste à charge pour l'URCA de 1 828 833 € pour les dépenses de personnel sur plafond 1.



Enveloppe de dépenses de fonctionnement :

L'enveloppe de fonctionnement diminue par rapport au BR1 2024 de -4 908K€ (-12,16%) en AE et de -10 586€ (-25,97%) en CP, pour respectivement atteindre 35 462K€ et 30 182K€.

Pour l'analyse de la situation patrimoniale (tableau 6 de la liasse réglementaire), 2 699K€ des crédits de personnels doivent être reclassés en fonctionnement (cf. supra).

Il est à noter que dans le cadre de la politique de renforcement de la sincérité budgétaire une correction des crédits de paiement est actualisée pour -4 227K€. Les autres évolutions sont expliquées selon leur origine de financement. Ainsi :

⇒ **Evolution sur soutien établissement : -985K€ d'AE et -2 437K€ de CP**

L'évolution du fonctionnement sur soutien établissement s'explique par le réajustement de diverses opérations. La majeure partie provient de la DPI (grands projets inclus) qui réajuste son fonctionnement de -684K€ en AE et -2 136K€ en CP.

Tout d'abord, les coûts de l'énergie constatés sont à la baisse par rapport aux estimations qui ont servi de base à l'élaboration du BI 2024 (en 2023) puis du BR1 (avant l'été 2024). Il s'agit notamment d'une baisse du prix de l'électricité et, dans une moindre mesure, de celui du gaz. Ainsi les dépenses de fluide sont corrigées de -371K€ en AE et -911K€ en CP.

Par ailleurs, le décalage des livraisons des bâtiments STAPS et extension pôle agro impacte les coûts d'entretien et de maintenance qui étaient prévus mais aussi les dépenses de déménagements, initialement prévues sur l'exercice 2024 et en partie décalées sur 2025. L'enveloppe logistique qui regroupe notamment les déménagements, les mobiliers et premiers équipements, la propreté, les espaces verts et la flotte automobile est ainsi ajustée de -258K€ en AE et -948K€ en CP.

A cela s'ajoutent diverses opérations revues pour -54K€ en AE et -277K€ en CP avec principalement :

- -70K€ en AE et -80K€ en CP sur les contrats de maintenance réguliers
- -21K€ en AE et -90K€ en CP sur la réparation - maintenance
- -20K€ en AE et -24K€ en CP pour le traitement des déchets
- -15K€ en et +10K€ pour les réparations d'étanchéité
- -10K€ en AE et en CP pour les stores
- +18K€ en AE et +34K€ en CP pour la maintenance des bâtiments
- +36K€ en AE pour l'acquisition d'un logiciel SIP
- +23,5K€ en CP pour le projet Pyxis

La Direction du numérique revoit, à son niveau, son fonctionnement pour -110K€ en AE et en CP concernant le réseau et la vidéoprotection.

Enfin, d'autres variations diverses sont enregistrées pour un montant de -56K€ en AE et CP, dont -50K€ en AE et CP pour le dispositif Handicap qui sont reprogrammés sur le budget 2025.



La Recherche revoit également son enveloppe de fonctionnement à -135K€ en AE et CP avec les opérations suivantes :

- Dotation SCSP Recherche -50K€ en AE et CP / participation à l'effort commun
- PUI Innorem -48K€ en AE et CP / reprogrammation 2025
- IUF DIAZ -21K€ en AE et CP
- IUF Poutrin / estimation report 2023 -9K€ en AE et CP / reprogrammation 2025
- IUF 2019-2024 Calberac / estimation report -7K€

⇒ **Evolution sur ressources propres : -3 922K€ d'AE et de CP**

Les dépenses de fonctionnement (hors recherche) sur ressources propres sont réajustées pour -1 692K€ en AE et CP :

On y trouve une diminution sur les opérations fléchées : -1 362K€ en AE et CP :

- Des opérations fléchées pour -1 168K€ en AE et CP avec notamment :
 - ✓ -714K€ des démonstrateurs numériques,
 - ✓ -240K€ du PIA Exebio,
 - ✓ -130K€ du PIA Bio Academy,
 - ✓ -73K€ du PIA FO6MED
- -96K€ de projets liés aux relations internationales
 - ✓ -30K€ projet MIC Monténégro,
 - ✓ -27K€ du Master Mundus Bioceb,
 - ✓ -20K€ du projet Erasmus+ université européenne INVEST
 - ✓ -18K€ du projet Erasmus KA131
- -105K€ de l'enveloppe de réserve

On y trouve également une réduction sur les opérations globalisées pour -331K€ en AE et CP :

- -220K€ du FSDIE,
- -81,5K€ de la Maison des Langues,
- -13K€ de l'UFR DSP.

Parallèlement à ces réductions de dépenses de fonctionnement, de nouvelles conventions s'inscrivent pour 39K€, avec principalement :

- Erasmus MIC Canada et Sénégal pour 10K€
- Projet pétrologie UNISCIEL pour 2,5K€
- Cordon bleu avec l'Institut Georges Chappaz pour 19K€.



L'activité recherche génère quant à elle une réduction de -2 229 688€ en AE et CP due à la sous exécution annuelle sur les projets recherche (tous crédits confondus, contrats de collaboration, PIA, ANR, AAP...) avec une reprogrammation des crédits au BI 2025.

- Ressources fléchées : - 1 943 807 € en AE et CP :
 - ✓ Contrats de collaborations et prestations de services : - 368 783 €
 - BOIRON, TOTAL ENERGIE, WEO, GRDF, COSMO, EFFICIENTIP, IFPEN, BEIGENE, IRSN, MGEN, SEGULA, BIOBANK, HUS-PHRC 1 2017...)
 - ✓ PIA Recherche : -93 000 €
 - - 8000€ PIA BPI FRANCE/SIMEA
 - -4000€ INRAE CV RVRSMT ANR PERP ELECTROMIC
 - -58000€ BPI France / PROJET EVERVIGNE
 - -2000€ PIA SORRYL /France 2030 - ANR-22-PÈRE-0011
 - -3000€ PIA France 2030/ ANR-22-E-FRAN-0001 - PROJET AREN-DIA
 - - 18000€ PREV BI 2024 PIA
 - ✓ ANR Recherche et CPJ : -559 107€
 - D106 – Santé : -101 137€
 - ANR-21-CE19-0055-01/PIMYBONE
 - ANR-22-CE19-0025-03/ PROJET CA-PEEK
 - ANR-23-CE51-0039-03/HYCAREMAT
 - ANR-20-CE44-0018-05/GLYCOTARGET
 - ANR-22-CE35-0008-03 / BREAKING THE WALL
 - D107 – STIC- MATHS : -23 500€ en AE et CP
 - ANR-22-CE38-0011-03 / PROJET DIGITALIS
 - ANR-22-CE45-0034-01/ PROJET HINT
 - ANR-24-P013-0010-08/PECOFERTIS
 - CPJ CHAIRE OSMIUM
 - D108 – SPI : -169 827 €
 - ANR20-CE04-003-02/ICAR
 - ANR-21-CE49-0020-02/RAD-NET
 - ANR-22-CE01-0007-03/ PROJET ALPHA-03
 - ANR-22-CPJ1-0002-01 / CHAIRE CASAL
 - ANR-22-CE01-0015-01 / PROJET AF2OM
 - ANR-17-CE07-0033-02/ PROJET ISOGATE
 - ANR-17-CE21-0007-01/ PROJ I-CHEM'ALGAE
 - ANR-22-CE07-0021-01 / PROJET ARCOPERE BIRTH
 - ANR-22-CE43-0005-04/ PROJET COSMOPOLY
 - ANR-22-CE43-001-03/ PROJET EG4BIOPLAST
 - ANR-22-CE05-0017 / PROJET FLUIDINE
 - ANR-23-CE51-0028-02 / PROJET FORECAST
 - ANR20-CE19-0009-02/FREEBIO WAVE
 - ANR-23-CE08-0019-01/SURFMET



- D110 – AGRO-SCIENCES : - 69 000 €
 - ANR-22-CE43-0005-01/ PROJET COSMOPOLY
 - ANR-22-CPJ1-0023-01 / CHAIRE FAREMAT
 - ANR PRIMA MIDIVINE
 - ANR-23-CPJ1-0093-01 / CHAIRE MICRO3B
 - ANR-22-CE34-0009-02/ PROJET MCTOX
- D111 – SHS : -195 642 €
 - ANR20-CE28-0013-03/PROJET SOUNDS
 - ANR-22-CE-38-0010-01 / PROJET POSTURE
 - ANR20-CE26-0004-01/PROJET SPPT
 - ANR-21-CE26-0010-02/PROJET IRETRA
 - ANR-22-FRAL-0010-03 / PROJET GRACEFUL 17
 - ANR20-CE27-0006-01/PROJET AUBUPAR
 - ANR-23-CPJ1-0091-01/ CHAIRE ECOBIOECO
 - ANR18-CE22-0006-01/PROJET URBATIME
 - ANR-21-CE26-0010-01/PROJET IRETRA
 - ANR-21CE03-0007-01/ PROJET LOCUS
- ✓ Contrats Région : -148 999 €
 - - 10000€ REGION / PROJET BYOLA
 - - 8000€ REGION/ PROJET VASA.FR
 - - 1400€ REGION/PROJ DASY
 - - 44000€ REGION / PROJET BALZAC
 - - 34999€ REGION/PROJET ERMES
 - - 50000€ REGION 22P08645/ CHAIRE INDUSTRIELLE MERGE
- ✓ Projets européens : -171 022 €
 - -7000€ PROJET INTERREG TEXTOS
 - -2000€ H2020 / PROJET CLIMOS
 - -36000€ H2020 HEPINIB/ UNIVERSITE DE MUNSTER
 - -20000€ ADMIN. ACT° SOCIALE/INTERREG HIS2R/
 - -8000€ H2020 STEP / INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BRAGANCE
 - -8500€ H2020/ EUMASTER4HPC
 - -12000€ INTERREG AGRIWASTE
 - -9000€ INTERREG INTICOSM
 - -6400€ ERC ROTAROM17 / HORIZON EUROPE
 - - 69122€ prev 2024
- ✓ AAP divers – Subventions diverses : -340 154 €
 - -2 635€ ANP/BOURSE ELIE BZOURA/
 - -10 000€ LIGUE CANCER
 - -2 094€ INST. PASTEUR/PROJET MOSQUITWO
 - -11 200€ ANSES/ PROJET PETARD
 - -4 561€ CHU DE REIMS
 - -20 000€ UNIV LORRAINE/INCA



- -5 000€ ASSOCIATION DES AMIS DE L'AMERICAN HOSPITAL
- -2 000€ CHU REIMS/PROJ STROLLMAP
- -6 500€ PREV 2024 LIGUE CANCER
- -95000€ ADEME/ PROJET AEROLAB SPACE
- -6 000€ AERM/MICROBIEAU
- -5 000€ AERM/MICROBIEAU
- -5 000€ CNRS UMR 5254/ PROJET TERADRE
- -5 000€ ANSES/ PROJET VENDETTA
- -3 893€ INSTITUT CATHO LILLE/FELSA-SEP
- -6 000€ UPJV/INCA/SMARTBINGE
- -9 000€ UNIV TOURS/ RVRSM ANSES-22-EST-028/ PROJET TECHSAN
- -17 000€ INCA/ PROJET CONSOMTEL
- -13 296€ GIP DROIT JUSTICE/
- -22 000€ MINISTERE DE LA JUSTICE / PROJET JURISPRUDENCE
- -2 000€ UNIV BOURGOGNE/INSERM/
- -12 000€ ADEME/ PROJET TRANS URBA
- -4 698€ HLM PLURIAL NOVIL/CHAIRE ESS
- -6 695€ IFMA/ CHAIRE ESS
- -12 000€ MGEN-MGEL/CHAIRE ESS
- -6 000€ INRAE/TETRA-HAIE
- ✓ Fondations - Dons : -47 000 €
 - -13 000€ FONDATION GROUPAMA/MECENAT
 - -12 000€ FOND. MALADIES RARES/ARTICULATEUR
 - -8 000€ FONDATION GUEULES CASSEES
 - -10 000€ FONDATION ARC
 - -4 000€ FONDATION DE France
- Ressources globalisées : - 285 880 € en AE et CP
 - -6 608€ PS AURORA
 - -11 000€ AFPA REIMS/FONCT CIFRE
 - -15 000€ COLLOQUE IILI 2020/EA4299 CIRLEP
 - -2 000€ COLLOQUE VOCALITÉS/CRIMEL
 - -1 272€ CNRS/PART HEBERGEUR
 - -120 000€ prev ENTRETIEN BREVETES- REDEVANCES
 - -20 000€ prev d108 fd050
 - -11 000€ prev d111 fd050
 - -15 000€ PREV COLLOQUES
 - -9 000€ PREV EU D111
 - -15 000€ PREV SUB DIV COLLOQUES
 - -60 000€ prev fd130



Enveloppe de dépenses d'investissement :

L'enveloppe d'investissement diminue de 5 378K€ (-17,84%) en AE et 9 943K€ (-13,09%) en CP par rapport au BR1 2024 pour respectivement atteindre 24 773K€ et 21 913K€.

Comme pour le fonctionnement, une correction des crédits de paiement a été apportée pour -5 773K€ dans le cadre de la politique de renforcement de la sincérité budgétaire.

En plus de cette déprogrammation globale, différentes opérations fléchées ou globalisées prévues par les entités sont finalement reportées ou annulées.

Opérations fléchées

Les investissements d'opérations fléchées sont réajustés à la fois sur ressources propres mais également en soutien établissement.

Tout d'abord, les opérations fléchées sur ressources propres sont réajustées de -4 648K€ en AE et -4 355K€, dont principalement :

- Déprogrammation de -1 619K€ en AE -1 603K€ de CP en prévision d'une sous-exécution (hors Recherche) :
 - ✓ Une partie de cette déprogrammation concerne des projets reprogrammés en 2025, pour -1 550K€ en AE et en CP liés à des projets :
 - PIA EXEBIO avec -1 500K€ en AE et CP
 - Projet NeigeS -50K€ en AE et CP
 - ✓ En plus des réductions de certaines enveloppes, d'autres nécessitent des abondements, comme le PIA DEMOES pour +461K€.

- -2 752K€ en AE et CP sur projets de la Recherche avec notamment :
 - -20 000€ ANR-21-CE19-0013-03/SMART_BONE_ORGANOID
 - -15 000€ ANR-22-CE18-0028-01 / PROJET TROMBOTAX
 - -3 000€ ANR-21-CE10-0006-01/ME3DAX
 - -10 455€ MELODY GROUP/FONCT CIFRE
 - -3 017€ EFFICIENTIP / FONCT CIFRE
 - -2 800 € ANR-22-CE38-0011-03 / PROJET DIGITALIS
 - -150 000€ CPER ALLIAGE RGE
 - -2 000€ CHOCHOY/CIFRE/M.VRABIE
 - -390€ CMG CONSEIL/CIFRE
 - -950€ SCHNEIDER/CIFRE
 - -2 000€ SECKIOT/ CIFRE
 - -298€ ANR-24-P013-0010-08/PECOFERTIS
 - -2 567€ CPJ CHAIRE OSMIUM
 - -10 000€ MDTE/DGITM
 - -59 000€ CNRS/ANR PIA OBS4CLIM
 - -48 530€ TOTAL ENERGIE 3
 - -9 000€ KAYRROS/ESA METHAN



- -30 000€ PREV D108 FD110
- -25802€ ANR-22-CE01-0015-01 / PROJET AF2OM
- -6 911.95 € INTERREG ALPO
- -8 957€ INTERREG AGRIWASTE
- -5 000€ CR D108
- -5 000€ GRDF/CHAIRE MERGE
- -5 000€ COSMO/CIFRE
- -3 694€ ANR-22-CE07-0021-01 / PROJET ARCOPERE BIRTH
- -7 000€ ANR-22-CE43-0005-04/ PROJET COSMOPOLY
- -1 500€ ANR-22-CE43-001-03/ PROJET EG4BIOPLAST
- -1 736,50€ PS SILAB
- -9 000€ ANR20-CE09-0024-01/EFICACE
- -54 928€ CEA C41196/ITHEMM
- -507 783€ FEDER/RGEPROJ MAT-GE
- -12 762€ ANR-22-CE05-0017 / PROJET FLUIDINE
- -13 425€ ANR-23-CE51-0028-02 / PROJET FORECAST
- -9 000€ INVICTA/ITHEMM
- -10 000€ INRAE CV RVRSM ANR PERP ELECTROMIC
- -2 500€ ANR-19-CE28-0011-03/IN-APCT
- -1 485,70€ ANR-22-CE-38-0010-01 / PROJET POSTURE
- -4 000€ UNIV TOURS/ RVRSM ANSES-22-EST-028/ PROJET TECHSAN
- -3 000€ ANR-22-FRAL-0010-03 / PROJET GRACEFUL 17
- -1 416,70€ INRAE/TETRA-HAIE
- -80 000€ CPER I2GE/ INRA PLATEFORME PICT
- -58 800€ PREV INVEST D110
- -48 215,71€ PREV PIA SPI
- -200 000€ PREV CPER FEDER
- -39 429,61€ PREV INVEST 106
- -1 000 000€ PREV INVEST CPER RGE
- -200 000€ PREV FEDER D108
- -10 000€ PREV DON D106
- -52 510€ DEPROGRAMMATION PREV2024

Enfin, les opérations fléchées sur soutien établissement (part d'autofinancement sur les opérations fléchées) sont réduites de -277K€ en AE (déprogrammation Open Science Labz).



Opérations globalisées

Les investissements prévus sur des opérations globalisées ont également été réajustés (-730K€ en AE et +186K€ CP) dont -927K€ en AE et +266K€ en CP sur soutien établissement et -80K€ en AE et CP sur ressources propres.

Ces évolutions en budget rectificatif émanent en majeure partie de la direction du patrimoine et de l'immobilier avec une variation significative de -1 071K€ en AE et -155K€ en CP (abordée plus bas dans le focus sur la direction du patrimoine et de l'immobilier).

On retrouve également des régularisations d'ouverture de budget en AE et CP dont +307K€ en AE et CP pour l'IUT de Troyes, 189K€ en AE et CP pour l'Eisine, +45K€ en AE et CP pour STAPS, +72K€ pour l'ESI

Focus sur le budget immobilier :

Un focus particulier est proposé sur le volet immobilier au vu des montants significatifs qu'il représente avec un budget réajusté à la baisse pour -1 493K€ en AE et -577K€ en CP.

- Opérations fléchées

Deux projets ont été retenus en 2020 par le MESRI dans le cadre du plan de relance et de l'appel à projet « Rénovation thermique des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs ». Le montant subventionné pour ces 2 opérations s'élève à 13M€. Ces deux opérations ont été réalisées et la réception des travaux est effective depuis la fin d'année 2023. En BR2, il est inscrit -422K€ en AE et CP. Ces corrections correspondent aux révisions de prix et aux ajustements consécutifs à l'établissement des décomptes définitifs.

Une opération construction de la Maison de la science (Open Science Labz) est en cours sur le campus Moulin de la Housse. Le coût de l'opération est de 6M€. Un décalage sur 2025 est opéré pour -277K€ en AE.

- Opérations globalisées récurrentes

Le budget sur opérations globalisées d'investissement est réduit de -1 071K€ en AE et -155K€ au BR2 à la suite du décalage de différentes opérations sur les prochains exercices, dont par exemple :

- Travaux complémentaires liés au CPER santé : -251K€ d'AE et -285K€ de CP
- 1^{er} équipement santé/simulateurs odontologie : -425K€ de CP
- Réfection de salles : -150K€ d'AE et 128K€ de CP
- Réhabilitation d'ancien logement pour -106K€ d'AE et de CP
- 1^{er} équipement STAPS pour -236K€ d'AE
- Rénovation de l'IUT RCC bâtiment T pour -147K€ d'AE et +101K€ en CP
- Abandon du projet Hangar : -245K€ de CP
- Raccordement des chaufferies de l'IUT de Reims : +345K€ de CP

On peut également noter que des travaux d'accessibilité PMR ont été pleinement engagés puisque l'enveloppe dédiée a été réajustée de +24K€ avec le report de CP pour 115K€.



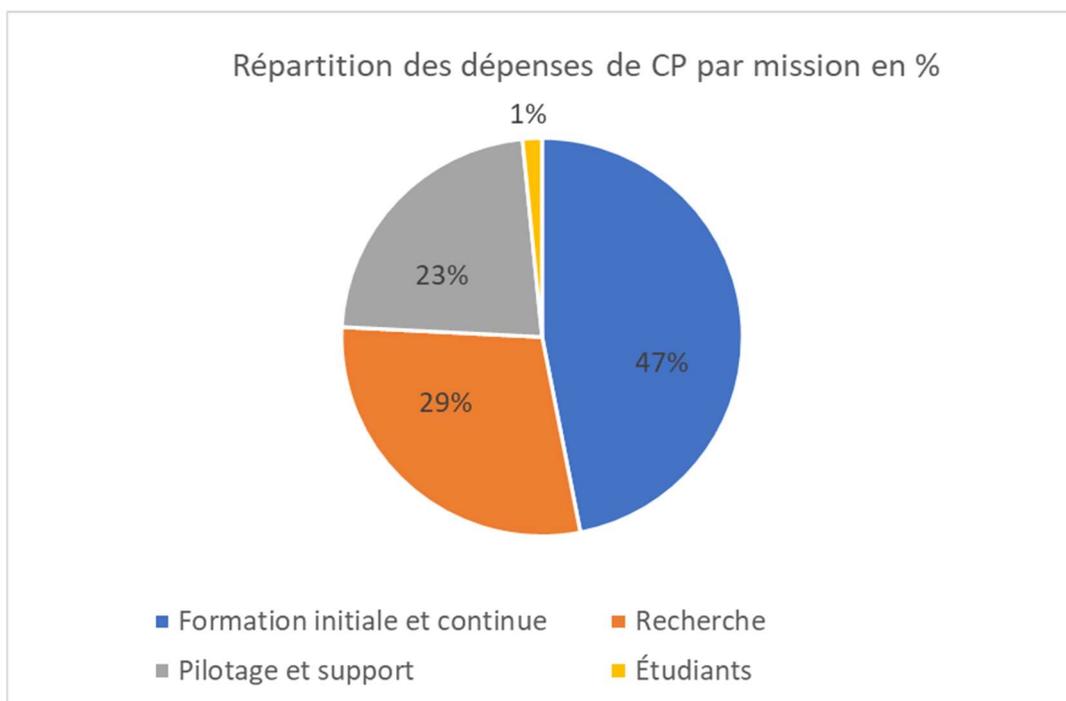
1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Il convient dans cette partie de présenter les montants de dépenses (AE et CP) qui se répartissent par masses (personnel, fonctionnement et investissement) et par missions (formation, recherche, pilotage et étudiants).

Tableau C : Répartition des dépenses par masse et par mission

	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	104 247 424	104 247 424	9 150 366	8 284 117	4 264 191	3 182 701	117 661 981,51	115 714 242,86
Recherche	59 852 615	59 852 615	5 795 396	5 676 726	12 785 226	5 638 508	78 433 238,06	71 167 850,31
Pilotage et support	28 632 486	28 632 486	18 970 365	14 667 213	7 180 680	12 486 047	54 783 531,43	55 785 745,59
Étudiants	1 708 225	1 708 225	1 546 058	1 553 644	542 770	605 252	3 797 053,58	3 867 121,15
Total	194 440 751	194 440 751	35 462 186	30 181 701	24 772 868	21 912 508	254 675 805	246 534 960

Les dépenses de personnel, fonctionnement et investissement, qui ont été commentées précédemment, ont chacune une affectation par destination avec une répartition entre formation, recherche, pilotage et étudiants selon les recensements des entités de l'établissement.



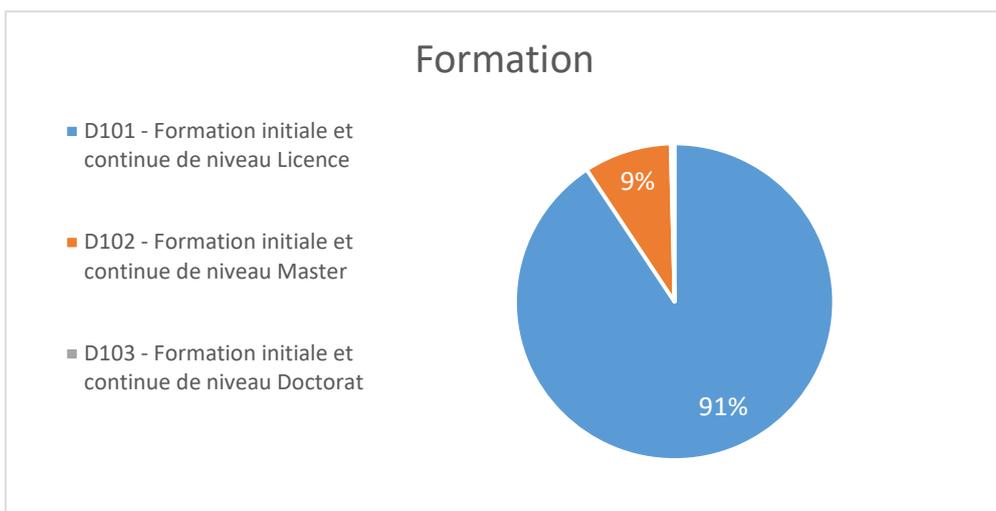
Chacune des missions voit ses dépenses diminuer dans ses trois grandes masses sous l'effet de l'ajustement budgétaire de fin d'année. En outre, on peut constater que la répartition entre les 4 grandes missions est stable avec une légère variation entre le BR1 et le BR2 (+2% en



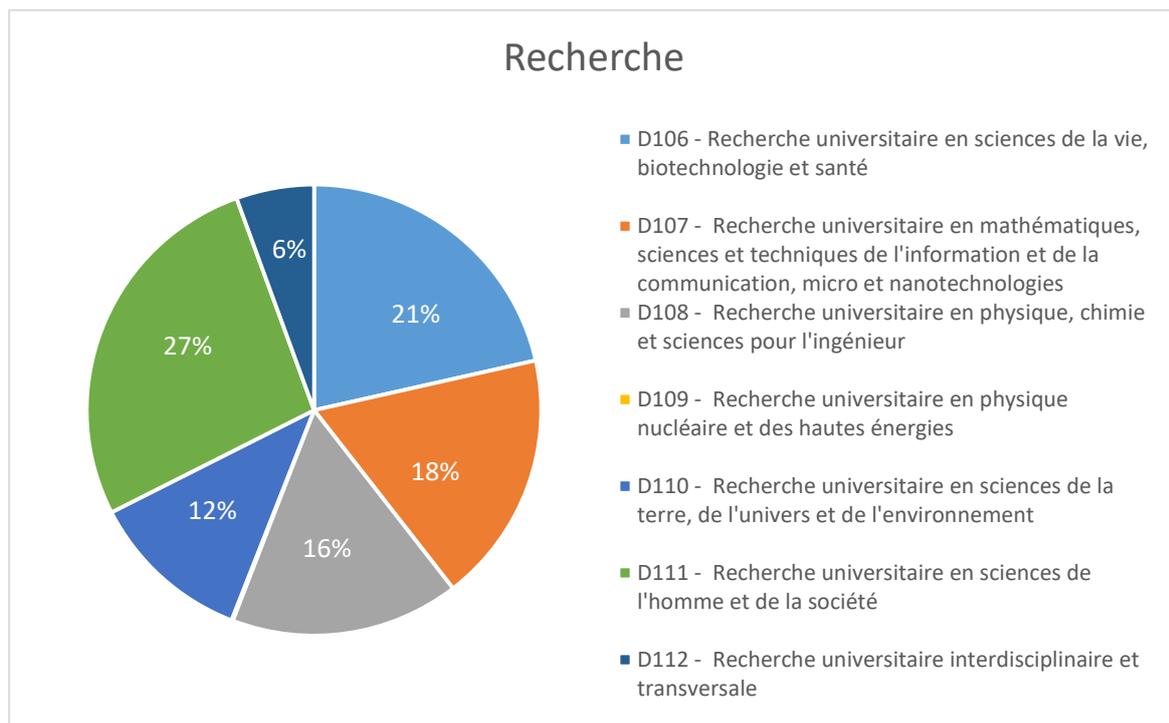
Formation, -0,9% pour la Recherche, -1,2% pour le Pilotage et Support, +0,1% pour les Etudiants)

Il convient de signaler que la répartition des dépenses centralisées de masse salariale par destination ne se fait pas sur la base des affectations réelles mais sur des clés de répartition.

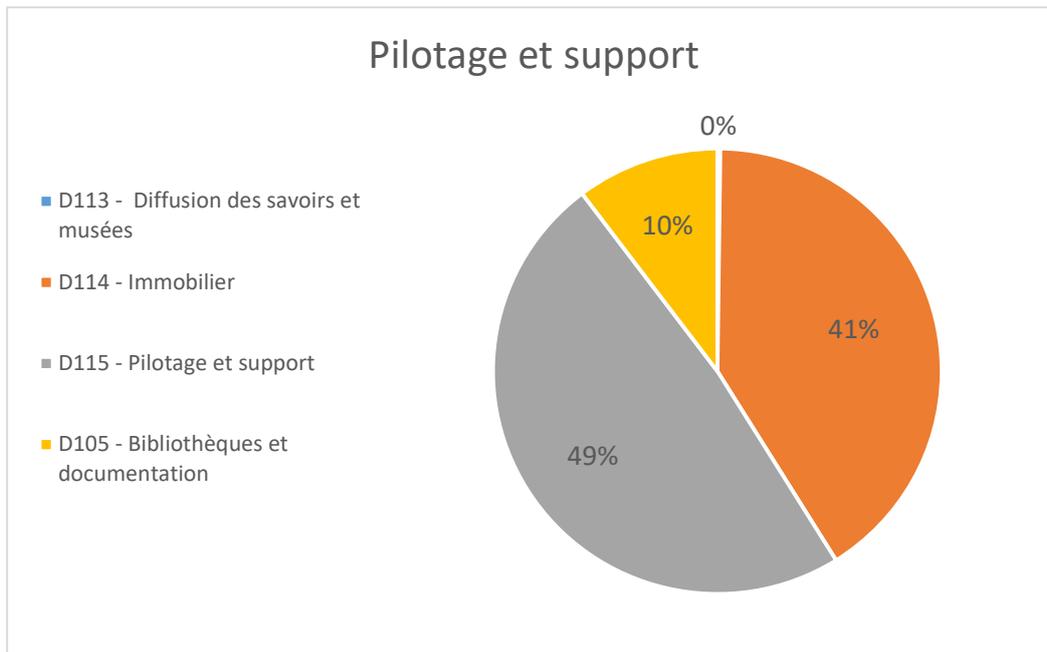
Le budget alloué à la formation représente 117 662K€ en AE et 115 714K€ en CP contre 120 211K€ d'AE et 120 542K€ de CP au BR1 2024.



Le budget alloué à la recherche représente 78 433K€ en AE et 71 168K€ en CP contre 84 775K€ en AE et 79 733K€ en CP au BR1.



L'enveloppe de pilotage de l'université s'élève à 54 784K€ en AE et 55 786K€ contre 57 112K€ en AE et 63 855K€ en CP après BR1.



L'enveloppe de soutien aux étudiants s'élève à 3 797 K€ en AE et en 3 867K€ en CP contre 3 913K€ en AE et 3 983K€ en CP au BR1.

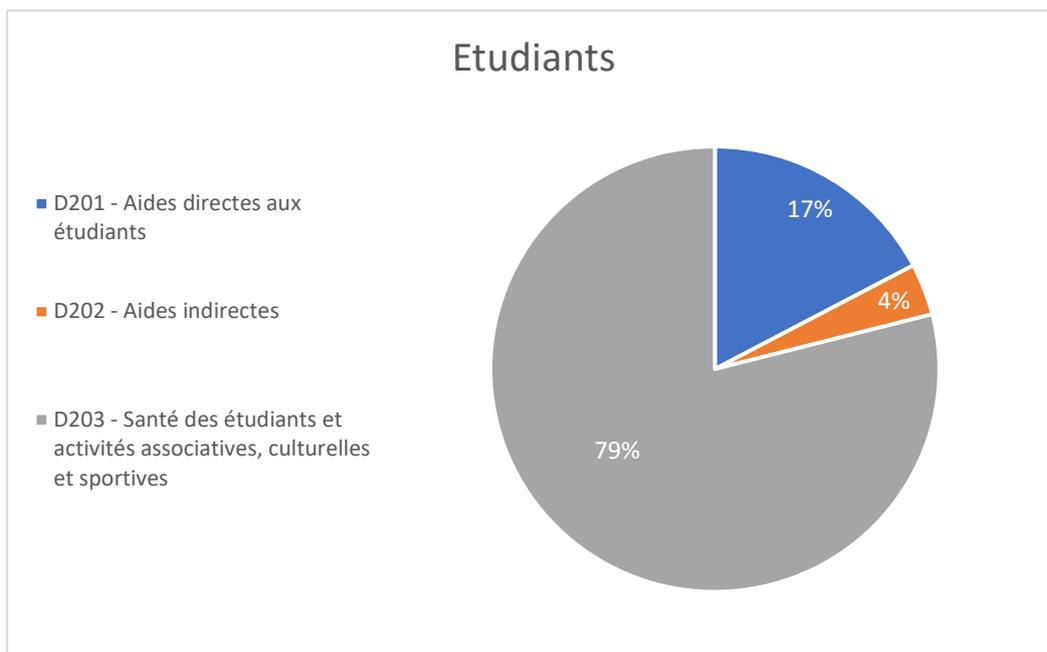


Tableau D : Évolution des recettes

	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Variation BR2 2024 /BR1 2024	
				Montant	Pourcentage
SCSP	187 750 628	190 410 912	190 572 214	161 302	0,08%
Recettes propres globalisées	27 359 145	27 590 121	27 699 856	109 735	0,40%
Recettes propres fléchées (hors recettes gagées)	18 649 658	23 243 269	23 070 764	- 172 505	-0,74%
TOTAL hors recettes gagées	233 759 431	241 244 302	241 342 834	98 532	0,04%

La construction du présent BR enregistre une très légère augmentation des recettes de 98 532€ (+0,04%), avec des recettes propres globalisées qui augmentent de +0,40% (+110K€) alors que les recettes propres fléchées diminuent de -0,74% (-173K€).

Il est à noter que le retraitement de la fondation a impacté la variation des recettes propres globalisées pour -102 445€ entre le BI et le BR1 2024.

Recettes par fonds

Tableau E : Évolution des recettes par fonds entre le BR2 2024 et le BR1 2024

FONDS	BI 2024	BR1 2024			BR2 2024			Ecart BR2 2024 / BR1 2024
	Total	RPG	RPF	Total	RPG	RPF	Total	
Subvention pour charges de service public	187 750 628	190 410 912	-	190 410 912	190 572 214	-	190 572 214	161 302
Droits d'inscription	3 649 441	3 752 141	-	3 752 141	3 964 819	-	3 964 819	212 678
Formation continue, diplômes propres et VAE	4 911 544	5 261 647	-	5 261 647	5 261 647	-	5 261 647	-
Taxe d'apprentissage	602 200	637 200	-	637 200	435 072	-	435 072	- 202 128
Contrats et prestations de recherche hors ANR	1 464 363	321 574	1 372 989	1 694 563	321 574	1 349 161	1 670 735	- 23 828
Valorisation	70 000	127 949	-	127 949	127 949	-	127 949	-
ANR investissements d'avenir	6 326 796	33 617	6 724 648	6 758 265	282 958	8 992 806	9 275 765	2 517 500
ANR hors investissements d'avenir	2 784 040	714 332	2 237 837	2 952 169	628 171	2 226 439	2 854 610	- 97 559
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	3 245 055	591 169	3 615 262	4 206 431	591 169	3 001 227	3 592 396	- 614 035
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Euro	3 099 822	569 503	3 622 779	4 192 282	569 503	3 016 345	3 585 848	- 606 434
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	5 860 408	2 601 248	5 490 124	8 091 372	2 567 001	4 305 153	6 872 154	- 1 219 218
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	88 087	21 410	179 632	201 042	21 410	179 632	201 042	-
Autres recettes	13 907 048	12 958 328	-	12 958 328	12 928 583	-	12 928 583	- 29 745
TOTAL RECETTES	233 759 431	218 001 030	23 243 270	241 244 301	218 272 070	23 070 764	241 342 834	98 533



a) La subvention pour charge de service public (SCSP)

L'URCA n'a pas reçu la notification définitive de l'année budgétaire 2024.

Cependant un réajustement est effectué pour deux raisons :

Tout d'abord, un écart est à prendre en compte entre la notification intermédiaire inscrite au BR1 qui prévoyait une SCSP à 190 410 912€ alors qu'après versement, la SCSP est de 190 422 214€ soit + 11 302€ (1^{er} versement du COMP compris).

A cela s'ajoute une notification de financement d'une subvention pour charges de service public de 150K€ qui a été adressée à l'université durant l'automne. Elle a pour objet l'accompagnement de la mise en œuvre du Cloud distribué de stockage et traitement de données dans le cadre de CoSIN 2024.

Ainsi ce budget rectificatif inscrit une variation de +161 302€ pour inscrire une SCSP totale de 190 572 214€.

b) Les recettes propres globalisées & fléchées

Les recettes propres diminuent par rapport au BR1 : -62 769€ avec les variations suivantes selon l'origine des fonds :

→ Les droits d'inscriptions : + 212,6K€, réajustement effectué entre ce qui était prévu et ce qui a réellement été perçu.

→ La formation continue, diplômes propres et VAE :
Aucune variation n'est prévue en BR2.

→ La taxe d'apprentissage : - 202K€

Sur l'exercice 2024, les 2 derniers versements de la taxe d'apprentissage sont intervenus en novembre/décembre. Notre calendrier de gestion imposant une fin des engagements de dépenses fin novembre, il a donc été décidé de reporter sur l'exercice 2025 ces deux derniers versements. Ainsi, les crédits perçus seront mis à disposition des composantes en 2025.

→ Les contrats et prestations de recherche : -24K€

Un ajustement des recettes propres fléchées de la recette se fait pour -23,8K€ avec :

-11K€ pour le projet IFPEN N°2021-0402/ICMR/M.RENAULT

-7K€ pour le projet PS CHANEL/ EA 4691 BIOS/ MME GANGLOFF

-6K€ pour le projet STE RESILIUN BV/UMR 7369 MEDYC/M.DUCA

→ Les financements de l'ANR Investissement d'avenir : + 2 517,5K€

Cette variation intervient à la fois en recettes globalisées (+249K€) et en recettes fléchées (+2 268K€).

En effet, les recettes globalisées correspondant aux frais de gestion des PIA FIBI et INVEST sont réajustées de +206K€ et +43K€.



Quant à la variation des recettes fléchées, elle intervient de la façon suivante :

- +1 953,7K€ sur le PIA FIBI
- +228,7K€ sur la subvention France 2030 pour le projet Erasmus + Université européennes INVEST
- +215,6K€ sur le PIA INVEST
- -130K€ sur le PUI INNOREM

→ Les financements ANR (hors PIA) : - 97.5K€

Cet ajustement concerne à la fois les services centraux avec l'acompte du Préciput -86K€ et un projet recherche pour -11K€

→ Subventions Région : -614K€

Les subventions Région sont revues à la baisse par le service Recherche :

- -501K€ de prévision de recettes région
- -39,9K€ pour le projet TRAPEZE PH3/GEGENA
- -19,5K€ pour le projet BYOLA / BIOS
- -18,6K€ pour la ½ allocation EXSERMELI/CMR
- -17K€ pour la ½ allocation NETSBPCO/LAMKHOUED
- -17K€ pour la ½ allocation TOXODOCK/ESCAPE

Reprogrammation des recettes en 2025, justification des allocations au 31/12/2024.

Prolongation du projet TRAPEZE en 2025, donc solde décalé

Soldes décalés pour certains projets suite à la mise en place d'avenant administratif et projets toujours en cours d'instruction.

→ L'Union Européenne : -606K€

Le montant des financements des projets de la Recherche sont réajustés pour -1 003K€ et concerne les projets suivants :

- -500K€ du projet PHEBUS - RENOUVELLEMENT SERRES/ PROJET VITEST/ RIBP – projet en cours de contrôle auprès du FEDER et dans l'attente du retour de BPI pour la partie PIA BIO4GRAIN
- -225K€ du projet AEROLAB/GSMA solde FEDER reprogrammé sur 2025 – en cours de contrôle auprès du FEDER
- -179K€ du projet MTES/INDID/LAB-I versement en attente – reprogrammer au BI 2025
- -80K€ du projet OMAGE /MEDYC – en cours d'instruction auprès du FEDER
- -19K€ prev projet RGE/FEDER/ PROJET MIPPI-4DI/ICMR



A ces diminutions viennent s'ajouter des augmentations avec les projets du service des Relations Internationales (+397K€) :

- +202K€ pour le projet Erasmus KA131 (convention 2024-2025)
- +194K€ pour le projet Erasmus MIC Canada et Sénégal

→ Les autres subventions (dont État hors SCSP) : -1 219K€

Les recettes 2024 sont réajustées à la baisse sur les principaux projets suivants (hors Recherche) :

- Maîtres de stage - Non COSP en Médecine avec -1 440K€
- NeigeS du service Numérique avec -148,5K€
- Master Mundus BIOCEB du service des relations internationale -20K€
- Leader en Santé Mentale -18K€

La recherche réajuste ses recettes avec une hausse de +403,5K€ avec les projets suivants :

- Projet DGE-MINIST ECO/METIS V3/CRESTIC/GUESSOUM avec -59K€
- Projet UNIV BOURGOGNE/INSERM/CEREP/FOURDRIGNIER -27,8K€
- Projet AERM/PROJ BIOESSAI-01116/SEBIO/M.GEFFARD -10,7K€
- Prévisions 2024 recettes +501K€ re-fléchage d'imputation de recettes

→ Les autres recettes diminuent de -29,7K€

La recette de la CVEC est diminuée de -56K€ tandis que l'Institut Georges Chappaz inscrit une nouvelle recette de +19K€ (Cordon Bleu) et l'UFR d'Odontologie de 7K€ (location de salle)



2. Équilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier

Tableau F : Tableau des équilibres budgétaires

Besoins (utilisation des financements)						Financements (couverture des besoins)					
	Réalisé 2023	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Ecart BR2 2024 / BR1 2024	Ecart BR2 2024 / BR1 2024	BR2 2024	BR1 2024	BI 2024	réalisé 23	
Solde budgétaire (déficit) *	3 396 653	32 659 902	26 868 488	5 192 125	- 21 676 363	-	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) *
dont solde budgétaire budget principal	3 457 427	32 403 902	26 793 821	5 117 458	- 21 676 363	-	-	-	-	-	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 669	dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire CFA	-	-	74 667	74 667	-	-	-	-	-	55 298	dont solde budgétaire CFA
dont solde budgétaire Fondation	57 512	256 000	-	-	-	-	-	-	-	-	dont solde budgétaire Fondation
dont solde budgétaire Réseaux des établissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 319	dont solde budgétaire Réseaux des établissements
Remboursements d'emprunts ****	3 585	-	-	1 200	1 200	1 000	1 000	-	-	2 180	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	2 825 009	2 446 613	2 446 613	2 246 613	- 200 000	200 000	2 513 413	2 313 413	2 313 413	3 396 599	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers **** (non budgétaires)	474 137	-	0	0	-	-	0	0	-	1 801 406	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	6 699 383	35 106 515	29 315 100	7 439 937	- 21 875 163	201 000	2 514 413	2 313 413	2 313 413	5 200 184	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Abondement de la trésorerie	-	-	-	3 733 136	-	- 18 343 027	8 658 659	27 001 687	32 793 102	1 499 199	Variation Prélèvement de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	4 422 228	-	-	3 733 136	-	-	-	9 652 976	14 843 392	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-	-	-	-	-	-	8 658 659	17 348 712	17 949 710	5 921 427	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	6 699 383	35 106 515	29 315 100	11 173 073	- 21 875 163	- 18 142 027	11 173 073	29 315 100	35 106 515	6 699 383	TOTAL DES FINANCEMENTS

L'équilibre financier présente la variation de trésorerie de l'établissement en partant du solde budgétaire, calculé dans le tableau des autorisations budgétaires, et en y ajoutant les opérations non budgétaires.

Ce tableau permet de faire ressortir les besoins de l'établissement et leur couverture.

L'Université de Reims constate un solde budgétaire négatif de 5 192K€, incluant un déficit de 74 667€ pour la partie CFA. Ce besoin de trésorerie est couvert, pour un montant de 266 800€, par les opérations non budgétaires, solde des opérations de décaissements (bourses AMI versées aux étudiants, TVA payée) et les opérations d'encaissements (subvention Etat au titre des bourses AMI, crédit de TVA encaissé). En résulte une variation prévisionnelle globale de la trésorerie de -4 926K€, dans laquelle se distingue :

- Un abondement de la trésorerie fléchée, pour un montant de 3 733K€.
- Un prélèvement sur la trésorerie non fléchée, pour un montant de 8 659K€.

Cette nette amélioration de la situation prévisionnelle de trésorerie (prélèvement prévu au BR1 de -27M€ contre -4,9M€ en BR2) s'explique d'une part, par les nombreuses opérations qui ont été déprogrammées. Et d'autre part, par la recherche d'amélioration de la sincérité budgétaire pour laquelle une importante correction a été apportée sur la prévision des crédits de paiement (déprogrammation de 10M€ de CP au niveau central).

Cela permet de prévoir un atterrissage de trésorerie plus réaliste au vu des exécutions constatées en novembre 2024.



Zoom sur le solde budgétaire du CFA :

Le solde budgétaire du CFA n'évolue pas entre le BR1 et ce BR2. Il fait ainsi toujours apparaître un déficit de 74 667€ qui est dû à une estimation de prévision de recette basée sur un nombre d'apprentis total d'apprentis. En BR1, nous avons constaté 13 apprentis de nos formations, employés par l'URCA, qui ne donneront pas lieu à recette de frais de formation.

L'URCA a prévu de demander la fermeture du SACD /CFA pour une réintégration sous l'UNIV – 1010 au 1^{er} janvier 2025 afin de permettre un meilleur suivi budgétaire des crédits du CFA. Ce dernier sera géré comme une composante avec la création d'une nouvelle Unité Budgétaire sous SIFAC (traçabilité des dépenses).

Les conditions juridiques ont été vérifiées. La fermeture du CFA sera soumise au vote du CA du 17 décembre 2024.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Opération Ministère Mobilité Internationale	47310000		280 000	346 800
TVA	44500000		1 500 000	1 700 000
PIA	4675		466 613	466 613
TOTAL			2 246 613	2 513 413

L'URCA réalise plusieurs opérations pour le compte de tiers (simple transit de fonds). Ces éléments sont retracés uniquement en comptabilité générale.

Dans ce BR2, une réévaluation a été effectuée sur la TVA par rapport au BR1. La TVA encaissée évolue de +200K€ pour atterrir à 1,7M€, et la TVA décaissée est réduite de 200K€.



3. Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableau de situation patrimoniale

Tableau G : Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Réalisé 23	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Écart BR2 2024 / BR1 2024
Personnel	184 892 908	193 599 025	192 704 160	191 741 349	- 962 811
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	52 045 934	52 037 046	52 249 960	52 460 444	210 484
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 260 604	54 540 275	59 066 856	50 392 384	- 8 674 471
Intervention (le cas échéant)					
TOTAL DES CHARGES (1)	234 153 512	248 139 300	251 771 016	242 133 733	- 9 637 282
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>					
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	234 153 512	248 139 300	251 771 016	242 133 733	- 9 637 282

PRODUITS	Réalisé 23	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Écart BR2 2024 / BR1 2024
Subventions de l'Etat	190 767 871	188 283 874	191 172 796	189 382 332	- 1 790 464
Fiscalité affectée	2 039 942	1 800 000	1 796 400	1 641 478	- 154 923
Autres subventions	9 712 249	15 559 792	17 347 007	12 814 397	- 4 532 609
Autres produits	28 789 673	38 711 192	36 724 244	35 936 628	- 787 616
TOTAL DES PRODUITS (2)	231 309 735	244 354 858	247 040 447	239 774 835	- 7 265 612
<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	2 843 777	3 784 442	4 730 568	2 358 898	- 2 371 670
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	234 153 512	248 139 300	251 771 016	242 133 733	- 9 637 282

Le compte de résultat prévisionnel est basé sur la comptabilité générale (produits/charges, ressources/emplois) et la comptabilité budgétaire (encaissements RE/décaissements CP).

Le montant des charges prévisionnelles de personnel s'élève à 191 741 349€, il correspond aux prévisions de crédits de paiement en comptabilité budgétaire (194 440 751€) et au retraitement des comptes 63* (-2 699 402€, déjà évoqué supra) qui concernent des dépenses de fonctionnement (transport, mutuelle, FNAL) versées aux agents « via » la paie.

Le montant des charges prévisionnelles de fonctionnement s'élève à 50 392 384€, il correspond aux CP prévus en comptabilité budgétaire (30 181 701€), auxquels s'ajoutent une projection des charges constatées ne donnant pas lieu à décaissement sur 2024 (+4 226 749€), le retraitement des comptes 63* (+2 699 402€) et les dotations aux amortissements et provisions (+13 284 533€).

Le montant des produits et des ressources est équivalent aux recettes encaissées (variation de +98 533€ en BR2). De ces recettes, sont retraités les produits comptables, notamment :

- Les avances (notamment sur grands projets), qui ne représentent pas un produit/une ressource en comptabilité générale : 2 826K€
- Les produits constatés d'avance et produits à recevoir : -6 059K€
- Les écritures comptables (reprises sur amortissements et provisions/produits de cession d'éléments d'actifs/quote-part des subventions d'investissement virée au résultat) : -227 308€

D'après ce tableau, le taux de pression de la masse salariale peut être calculé. L'enveloppe de personnel s'élève à 191 741K€ et les produits encaissables à 231M€, ce qui porte le taux de pression à 82,99%.

La prévision de résultat est négative de -2 359K€, en hausse de 2 372K€ par rapport au BI.



Graphique 1 : résultat patrimonial

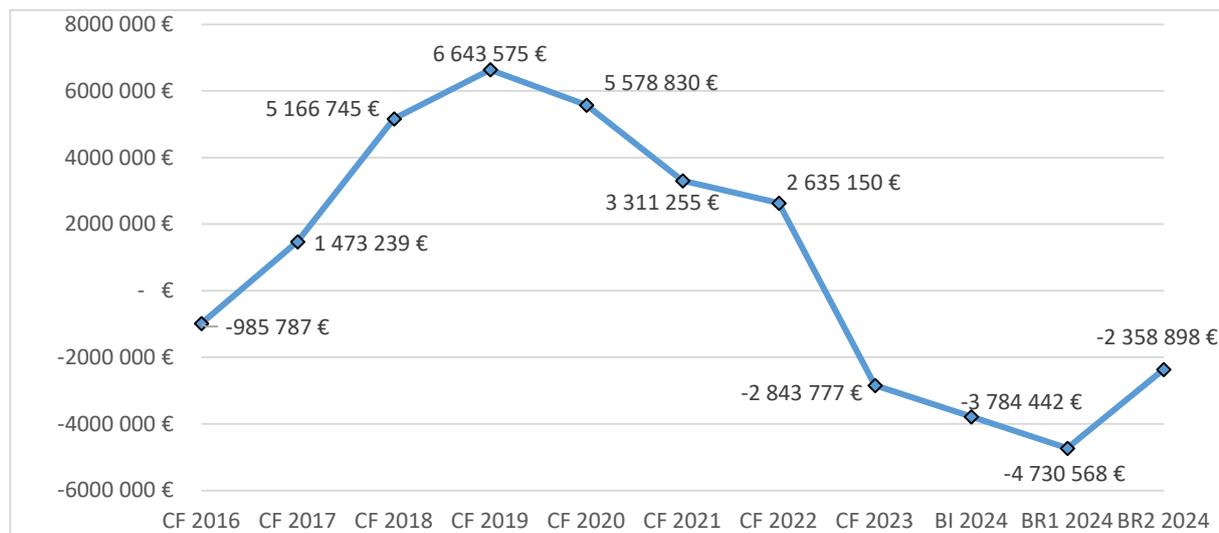


Tableau H : Détermination de la CAF

	Réalisé 23	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Écart BR2 2024 / BR1 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 843 777	- 3 784 442	- 4 730 568	- 2 358 898	2 371 670
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 513 624	15 842 833	15 513 624	13 284 533	2 229 091
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 220 247	3 857 649	2 220 247	2 287 943	67 696
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-				-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 730 845	6 670 439	6 730 845	6 435 841	295 004
= CAF ou IAF*	3 718 755	1 530 303	1 831 963	2 201 851	369 888

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 2 202K€ en BR2 2024. Elle progresse de 370K€ par rapport au BR1. Cela correspond à une baisse des charges plus importante que celle des produits.



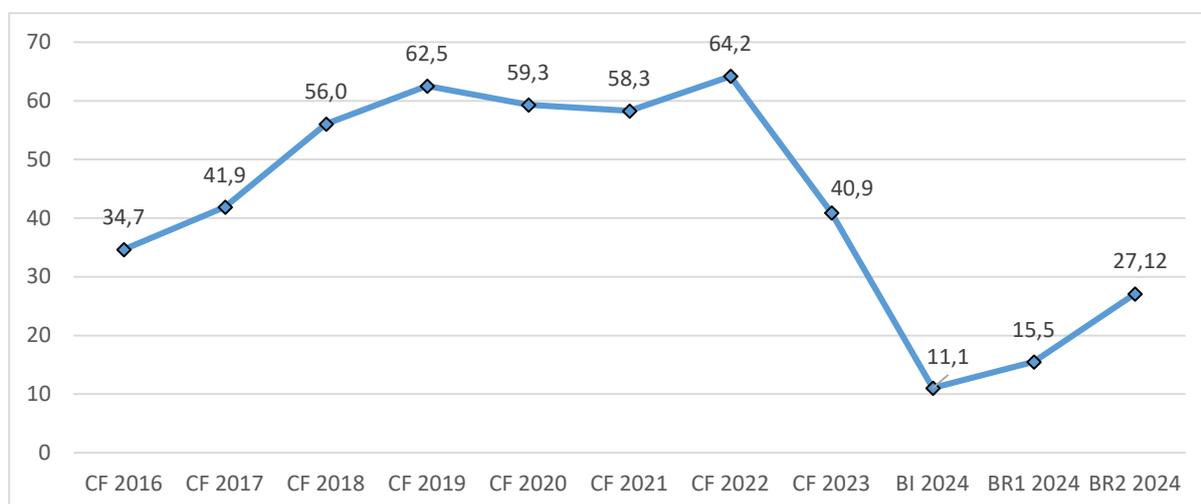
Tableau I : Situation patrimoniale 2024 en droits constatés et évolution du FDR

EMPLOIS	Réalisé 23	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Écart BR2 2024 / BR1 2024
Insuffisance d'autofinancement*	-				
Investissements	26 809 262	34 122 867	31 855 398	23 412 508	- 8 442 890
Remboursement des dettes financières	-				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	26 809 262	34 122 867	31 855 398	23 412 508	- 8 442 890
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)					

RESSOURCES	Réalisé 23	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	Écart BR2 2024 / BR1 2024
Capacité d'autofinancement*	3 718 755	1 530 303	1 831 963	2 201 851	369 888
Financement de l'actif par l'État	548 849	223 970	1 405 127	1 380 127	- 25 000
Financement par des tiers autres que l'Etat	8 555 861	15 563 476	13 544 924	11 821 768	- 1 723 156
Autres ressources	2 398 129	381 400	381 400	381 400	-
Augmentation des dettes financières	-				-
TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 221 594	17 699 149	17 163 414	15 785 145	- 1 378 269
PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	11 587 668	16 423 717	14 691 984	7 627 363	- 7 064 621

Le prélèvement sur le FDR baisse de 7 064K€ entre le BR1 et le BR2 pour atteindre 7 627K€. Cela s'explique par la forte réduction des emplois (dépenses d'investissement ; -8 443K€) liée, comme évoqué supra, par les ajustements conséquents de déprogrammation ou report d'opérations. En outre, nous avons déprogrammé des CP en centrale au vu de l'exécution constatée en novembre 2024.

Graphique 2 : fonds de roulement en jours de fonctionnement décaissable



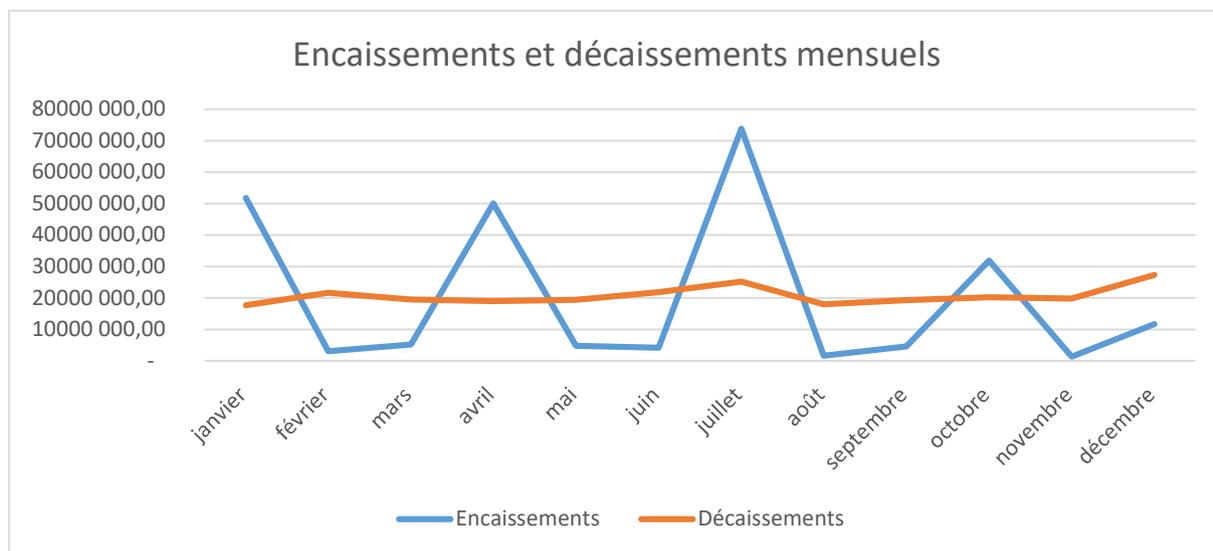
Le FDR prévisionnel de l'URCA au BR2 2024 s'établit à 17 241K€ soit 27,12 jours de dépenses de fonctionnement décaissables contre 10 176K€, soit 15,5 jours au BR1 2024.



3.2 Plan de Trésorerie

Le plan de trésorerie de l'établissement présente des récurrences propres à l'activité.

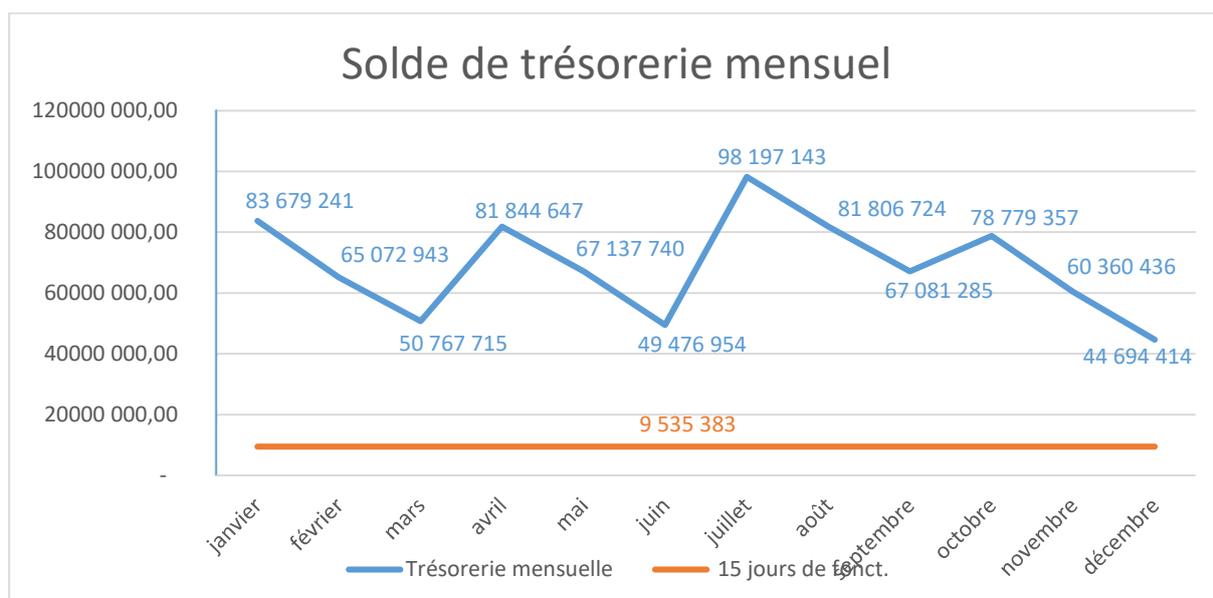
Graphique 3 : encaissements et décaissements mensuels



Le rythme des décaissements mensuels est assez stable avec une légère progression en fin d'année liée à la clôture. En effet, la dépense mensuelle principale de l'établissement est la paie, ce qui explique la stabilité des décaissements d'un mois à l'autre, alors que la courbe des encaissements présente des pics lors des versements de la SCSP (avril, juillet et octobre).

29

Graphique 4 : solde de trésorerie mensuel



La trésorerie ne présente pas de tension particulière, elle affiche un niveau final à 44 694K€ soit 70,31 jours de fonctionnement alors qu'au BR1 2024 elle était évaluée à 23 513K€ soit



35,83 jours de fonctionnement. Comme pour le FDR, cette évolution est principalement liée à la correction apportée sur la prévision des CP.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Le solde budgétaire de l'exercice sur les opérations fléchées est positif de 3 733K€, contre -9 653K€ en BR1 2024 (+5 920K€). Ce changement de tendance par rapport au BR1 s'explique par la correction apportée sur la prévision des crédits de paiement, notamment sur les crédits fléchés. Il a été constaté que la prévision effectuée sur l'atterrissage fléché était surévaluée par rapport au compte financier et à l'exécution constatée en novembre 2024.

Ce tableau est à lire sur la pluriannualité des opérations. En effet, les dépenses et les recettes d'une opération ne sont pas forcément prévues sur la même année, ainsi nous pouvons comprendre ces décalages sur chaque exercice. Le solde budgétaire sur les exercices antérieurs à N non dénouées est de +12 093K€, ces recettes comblent les dépenses qui sont prévues sur les années N+1 et postérieur.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles

Ce tableau regroupe à la fois des opérations se déroulant sur plusieurs années et des opérations se dénouant au cours de la même gestion mais dont le montant est significatif.

Les principales modifications opérées sont les suivantes :

- L'actualisation des projets de recherche, avec la réduction de 6 029K€ en dépense liée à une multitude de projets et des prévisions, et 1 249K€ en recette.
- L'ajustement des prévisions de dépenses pour les PIA pour -2 212K€, et des prévisions de recettes pour +2 648K€. Cette forte augmentation des recettes est notamment due à l'inscription du PIA FIBI dans ce budget, pour lequel l'Université de Reims a été lauréat (1 954K€).

Le montant global des opérations prévues s'élève alors à 146 308K€ dont 58 523K€ déjà engagées, 31 971K€ prévues pour l'exercice 2024 et le solde sur les exercices suivants, soit 55 814K€.

En recette, le total des opérations est ajusté pour atteindre 146 308K€. Les financements extérieurs représentent 83,55% des dépenses et sont répartis de la manière suivante : 56 009K€ encaissés sur les exercices antérieurs, 21 175K€ prévus sur 2024 et 45 057K€ sur les exercices suivants.



3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Tableau K : Réconciliation du fonds de roulement et du solde budgétaire

	Réalisé 2023	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024
Variation du fonds de roulement (1)	-11 587 668	-16 423 717	-14 691 984	-7 627 363
Opérations bilanciellles non budgétaires (2)	-1 405	0	0	-200
Nouvel emprunt / remboursement de prêt	2 180			-
Remboursement d'emprunt / prêt accordé	- 3 180			- 200
Cautionnements et dépôts	- 405			-
Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires (3)	-92 344			-361 587
Variation des stocks	800			2 000
Charges sur créances irrécouvrables	-296 706			-428 036
Produits divers de gestion courante	203 562			64 449
Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (4)	-8 097 266	16 236 184	12 176 504	-2 073 451
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-4 181 984	10 957 121	7 574 395	6 894 410
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-1 735 724	5 279 064	4 602 108	-8 967 861
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	-192 899			
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-1 986 659			
Solde budgétaire = 1 - 2 - 3 - 4	-3 396 653	-32 659 902	-26 868 488	-5 192 125

Ce tableau permet de faire le lien entre le solde budgétaire et le fonds de roulement.



B) Budget Fondation

La partie supra de la note présente les données de l'Université et des SACD (CFA et réseau). Depuis le 01/01/2024, le budget de la Fondation doit être présenté de façon séparée. Son budget est donc dorénavant présenté à la suite, en annexe du budget de l'Université.

1. Recettes

Pour rappel, les fonds propres de la fondation universitaire comprennent 100 K€ d'apports sans droit de reprise et 1 400 K€ de dotations consommables (dont 100 K€ d'origine publique), qui ont fait l'objet de recettes budgétaires sur les exercices 2017 à 2020.

La Fondation a perçu divers dons au cours de l'année 2024 pour un montant total de 102 445€ pour une prévision au BI de 102 445€ contre 300 euros de réalisé en 2023.

La Fondation est en effet dans une dynamique de recherche de dons extérieurs afin de mener différentes actions d'intérêt général liées aux activités de l'URCA.

2. Dépenses

Dépenses										
Montants	Realisé 2023		Bi 2024		BR1 2024		BR2 2024		Écart BR2 2024 / BR1 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel			120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	-	-
Fonctionnement et intervention	52 533	57 812	136 000	136 000	158 436	173 436	120 336	135 336	- 38 100	- 38 100
Investissement					100 000	100 000	100 000	100 000	-	-
TOTAL DES DÉPENSE	52 533	57 812	256 000	256 000	378 436	393 436	340 336	355 336	- 38 100	- 38 100

Le BR2 prévoit des dépenses à hauteur de 340 225€ en AE et 355 336 en CP soit une légère baisse par rapport aux prévisions du BR1 (-38,1K€). Cependant il est à noter que ce montant est reporté sur 2025. Il s'agit en effet d'une dépense liée au don de la Fondation Franck DIARD à destination des étudiants.

En 2024, les dépenses de fonctionnement (120 336€ en AE et 135 336€ en CP) se répartissent entre :

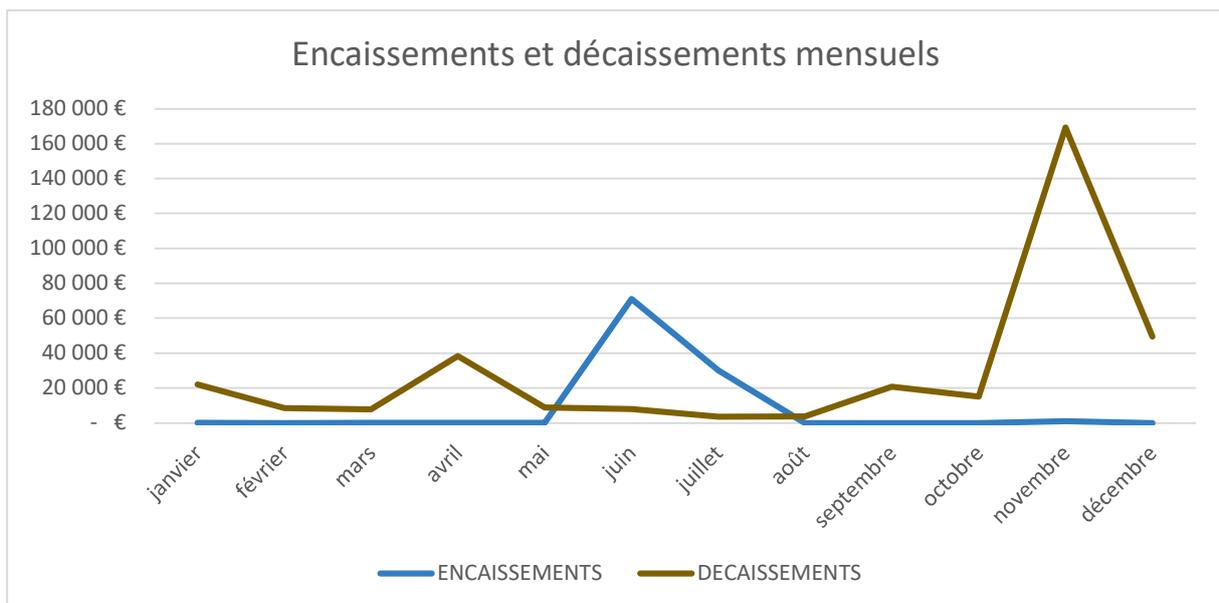
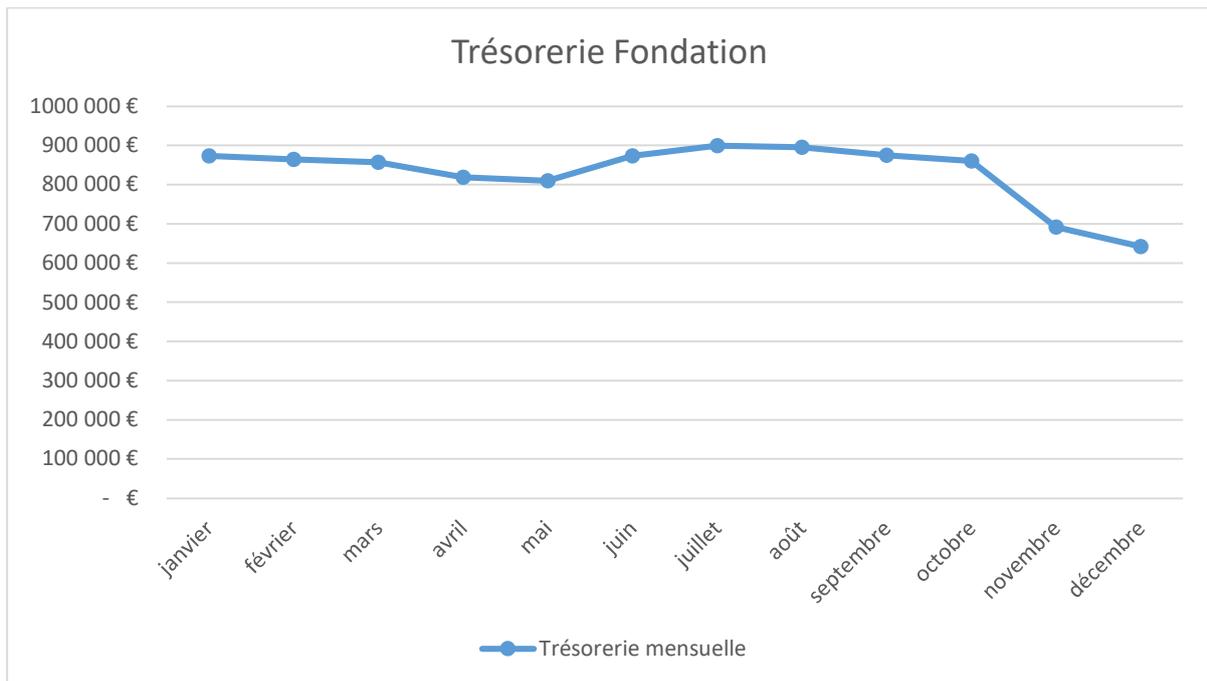
- Dépenses de fonctionnement général (abonnements et cotisations, participation à conférence et séminaire AFF, achats pour la communication tels que des roll up).
- Dépenses liées à des actions précises telles que :
 - o Entreprenariat avec 25K€ utilisés dans le cadre de Creativ'Labz
 - o AGORAé pour 15K€, association qui propose des denrées alimentaires aux étudiants bénéficiaires des AGORAé. (Subvention de 2022 qui prévoyait 3 versements annuels de 15K€ et qui prend fin au 31 décembre 2024)
 - o Prix de thèse 2024 et Thèse en 180 secondes (MT180) avec un budget de 7K€
 - o Action de mécénat pour le centre culturel ACCUSTICA en lien avec le don de la Fondation Alfred GERARD pour 1K€
 - o Rencontres organisées par la Fondation, Pépite et la formation doctorale pour 1666€



- Participation à une action humanitaire Dîner des Entrepreneurs ont du cœur avec la présence du vice-président à l'innovation et au partenariat de l'URCA à hauteur de 350€

Côté investissement, la prévision au BI de participation pour 100K€ au financement du projet ROMEO.

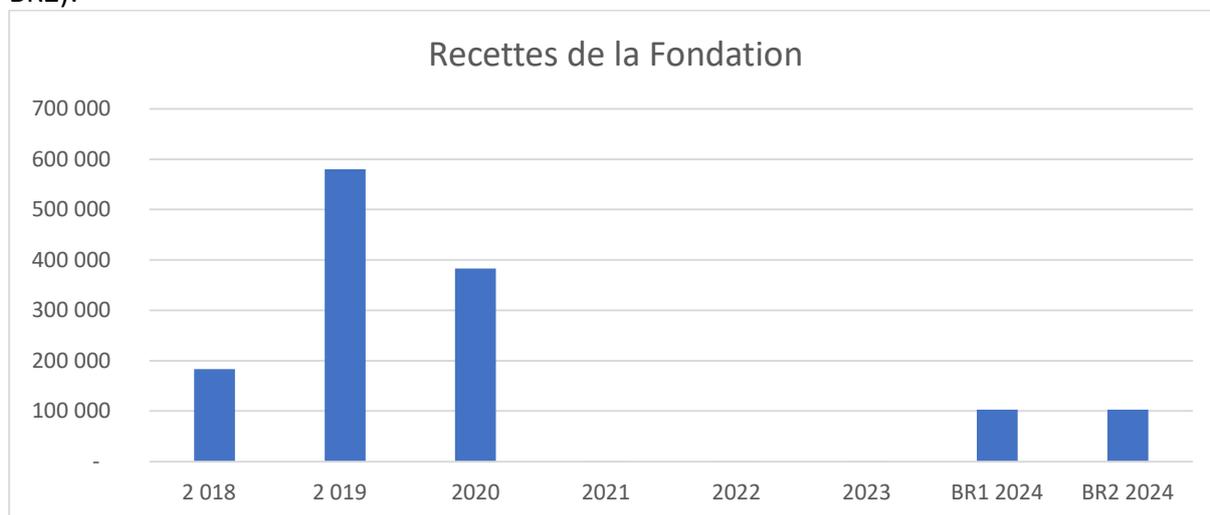
Enfin, 120K€ ont été prévus en masse salariale afin de financer durant l'année 2024 une partie du salaire de la Directrice de la Fondation à hauteur de 50% ainsi que celui d'un apprenti et de deux demi-allocations doctorales.



Le rythme des décaissements est lié à la réalisation des actions mises en place par la Fondation.

Les encaissements n'ont pas de régularité puisqu'ils sont liés aux dons.

Pour information, voici un rappel des recettes depuis 2018 (sans variation entre le BR1 et le BR2):



Et des dépenses depuis 2018 :

